NOS "INTELLECTUELS" ET LES LEURS.

Sur le discours de M. Henri Bergson à l'Académie des sciences morales, M. André Beaumier écrit dans le Figaro:

"Comment l'Allemagne a-t-elle pu en venir là, cette Allemagne qui avait, dans le monde entier, qui avait chez nous, autrefois, une si honnête réputation, voire une éclatante renommée de vertu? La Prusse, dit Berbson, l'a dégradée. La science, au dernier siècle, a produit deux résultats; œuvre de pensée pure, elle menait les peuples à quelque spiritualité; œuvre d'industrie, elle facilitait le matérialsme. Et la Prusse a exploité la science pour la seule acquisition des richesses, de la force et des hégémonies matérielles. Désormais, tout ce qu'il traînait, en Allemagne, de métaphysique et de dialectique, on l'a consacré au mensonge quasi-infernal de la philosophie impérialiste.

"Plus, en regardant cette guerre allemande, on la comprend, depuis ses origines jusqu'à l'agression, puis jusqu'à ses dernières scélératesses, plus l'intelligence augmente la colère. Pour être d'accord avec les pillards, voleurs, incendiares et assassins de l'armée allemande, les 'intellectuels' allemands sont obligés de pousser le sophisme au panégyrique des plus hideux forfaits; quel ignoble détraquement cérébral et moral! Nos philosophes, pour être d'accord avec nos soldats, n'ont qu'à sauvegarder, très simplement, le thème de l'éthique éternelle, les meilleures spontanéités de l'âme et, si l'on veut, les certitudes naturelles de la saine raison française".

—o—

On peut s'aimer encore avec des mœurs adverses... jamais avec des esprits différents.

DEMANDES.

ORLEANS AUTO SCHOOL — Pour $15 de paiement, nous vous donnons un cours complet qui vous met en mesure de conduire et de réparer les voitures automobiles. Nous vous procurons un permis de chauffeur et nous vous trouvons de l'emploi. 636 rue Julia.
22 sept—1an

A LOUER

A LOUER — Villa de la Vergne, sur le Bogue Falie, près de Covington, Lne. S'adresser 323, rue de Chartres.
—o—

A LOUER—De belles chambres garnies, 826 rue St-Louis.

FREDRICHS & WOODFORD,
Propriétés Foncières et Encanteurs,
834 rue Commune. Téléphone Main 1884.
10 sept—1 an

PERSONNEL

APPRENEZ A DANSER CORRECTEMENT. Instruction privée et individuelle donnée par le professeur O. G. Sedano dans toutes les dernières danses. Académie 521 rue Royale. On donne des leçons à domicile.
6 oct—tf

DANSES à la Washington Artillerie, tous les mercredis, samedis et dimanches. Entré gratuite. 1 oct—tf

Réparations de meubles, tout travail garanti. Chas. Crosson, 638 Royale. Phone Hem. 323.
5 avril—1 an—mar-jeu-dim

AUTOMOBILES A VENDRE.

1 REO NEUVE ..... $ 950
1 REO USAGES 600
1 REO D'OCCASION 450
1 PEERLESS 2200
1 CAMION DE 3 TONNES 2100
FAIRCHILD AUTO CO.
10 sept—1 an

EMPRUNTS A 5 POUR CENT.

PEUVENT ETRE OBTENUS POUR ACHETER, CONSTRUIRE OU AMELIORER LES PROPRIETES, VOUS FAITES LES PAIEMENTS COMME VOUS PAYEZ LE LOYER; ECRIVEZ NOUS POUR LES CONDITIONS. E. GRANT, 920 BATISSE MACHECA, NLLE-ORLEANS, LNE.
18 fév—1 an

L'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans
sert des abonnements au prix de 65 sous par mois, de nos bureaux, ou 15 sous par semaine pris au porteur.
ETES-VOUS ABONNE?

VENTES AUX ENCHERES.

Par FREEMAN & FREEMAN

Succession de Cassius M. Eiseman — No. 109,749 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Jolie résidence, 1923 rue State, entre les rues Freret et Franklin, près l'avenue St. Charles; terrain 60x160.

Aux enchères, JEUDI, 11 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Par FREEMAN & FREEMAN, encanteurs, bureau 218 rue Baronne — En vertu d'un ordre signé le 28 décembre 1914 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans la cause ci-dessus numérée et intitulée, nous vendrons aux enchères publiques, le JEUDI, 11 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement Bloomingdale, Paroisse de Jefferson, faisant face à la rue State, entre l'avenue St. Charles, et le marais, désignés par les Nos. cinquante et un et cinquante deux, d'après un plan fait par W. H. Williams, voyer, daté du 13 mai 1877, et attaché à en marge d'un acte de partage exécuté devant Chas. T. Soniat, notaire, le 18 octobre 1881, et mesurant chaque trente pieds face à la rue State, par une profondeur s'étendant à la ligne la plus basse de Bloomingdale, et la plus haute ligne de Hurstville, la profondeur actuelle de la ligne de division des lots 51 et 52 étant de cent soixante neuf pieds, sept pouces.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant et le solde, si l'on y en a un, payable à un et deux ans, la partie à terme de la vente sera reconnue par des billets de l'acheteur et à son ordre et endossés par lui, portant sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication, jusqu'à complet paiement, et assuré par hypothèque spéciale et le lien du vendeur et le privilège sur la propriété vendue avec contrat de "non aliénando" et toutes les clauses habituelles de sécurité, et cinq pour cent de frais d'avocat en cas de procès; la dite propriété devra être assurée par l'acheteur, et la police d'assurance devra être transférée au détenteur des billets. L'acheteur devra payer en sus du prix d'achat tous les impôts sur la propriété dûs et exigables en 1915, l'acte de vente devant être passé devant Herman Michel, notaire, et tous certificats; 10 pour cent comptant seront exigés au moment de l'adjudication à
FREEMAN & FREEMAN, Encanteurs.
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS, Avocats.
Jan—10,17,24,31 fév—7,11

PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis John Meyers vs. The National Syrup Co.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 67,285 — En vertu d'un jugement de la Première Cour de Cité, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et avec le consentement des deux parties intéressées dans le procès, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Bourbon et Royale, dans le Second District de cette ville, le SAMEDI, 20 février 1915, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un mulet alezan saure.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant.
P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
F. ECHEZABAL et JOHN DART,
Avocats pour le demandeur.
fév—11,15,20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme G. Gourgue, veuve de Bernard von Schlemmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,921 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette propriété et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mlle Helen von Schlemmer, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
EDWARD P. KLEINERT, Avocat.
fev—11,17,21

Succession de Henry Paulsen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,259 — Division E — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Henry Paulsen, décédé, intestat.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
fév—2,6,11

Succession de Mme Elizabeth Koll, épouse d'Oscar L. Villeneuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,922 — Division A — Attendu que Edgar M. Tremont a présenté une pétition à la Cour dans la but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Elizabeth Koll, épouse d'Oscar L. Villeneuve, décédée, intestat.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. J. PETERS, GEO. J. UNTEREINER, Avocats. fév—2,6,11

VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

Par LIONEL M. RICAU. Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Bâtisse solide en briques, à deux étages

No. 1018 rue Iberville près de la rue Nord Rempart
11 CHAMBRES, BAINS, ÉGOUT ET CONDUITES D'EAU
WM. B. MAGNARD vs MARIE KATE MAGNARD ET AL
No. 107,565 Cour Civile de District, Division E.
Aux enchères publiques, 11 Février, 1915 à midi
A la Bourse des Propriétes Foncières, No. 311 rue Baronne

En conformité, et en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 7 décembre 1914, et signé en cour ouverte le 11 décembre 1914, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire du partage de Wm. B. Magnard vs. Marie Kate Magnard, et als., dossier No. 107,565, qui m'a été adressé, j'offrirai aux enchères publiques, au jour, heure et lieu, ci-dessus mentionné la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Bourgogne, Nord Remparts, et Iberville (anciennement Custombouse), mesurant vingt six pieds face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent dix neuf pieds et deux pouces. La dite propriété étant sujette à un loyer de terrain en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans. Etant la même propriété qui a été acquise par le demandeur et ses co-propriétaires par héritage de Laura Chase, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, le 26 juillet 1898, et lequel jugement a été dûment enregistré dans le bureau des aliénations de la Paroisse d'Orléans, dans le livre 169, folio 650.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent à l'encanteur, pour garantir la vente, assumer les taxes pour l'année 1915, et payer pour l'acte de vente qui sera passé devant Bussière Rouen, notaire.
LIONEL M. RICAU, Encanteur.
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS,
Avocats du demandeur.
CONRAD G. COLLINS,
Avocat pour le défendeur.
jan—10,17,24,31 fév—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos. 3204-3206 RUE IBERVILLE entre les rues Rendon et Lopez
SUCCESSION DE NICHOLAS BARTH
No. 110,259 Cour Civile de District, Division "A"
A L'ENCHÈRE PUBLIQUES, JEUDI 11 FÉVRIER 1915 A MIDI
A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

Conformément à, et en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, remplaçant l'Hon. T. C. W. Ellis, présentement en villégiature, le dit ordre daté et signé le 28 décembre 1914, dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté, je procéderai à la vente, aux enchères publiques, JEUDI, 11 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses y appartenant, et tous les droits, voies, privilèges, de quelque sorte qui y appartiennent et en dépendent; le dit lot situé dans le Deuxième District de cette ville sur l'îlet No. 423, borné par les rues Custombouse (maintenant Iberville), Rendon, Lopez et Canal, désigné sous le numéro 22 sur un plan dressé par Reizenstein, daté le 9 mai 1877, et d'après ce dit plan le lot mesure trente pieds, six pouces, face à la rue Custombouse (maintenant Iberville), par une profondeur de cent neuf pieds, six pouces, entre lignes parallèles, et consigné au dossier du Bureau des Aliénations, livre No. 204, folio 438. Les améliorations comprennent un cottage double, Nos. 3904-3906 rue Iberville, et ayant quatre chambres de chaque côté, sur une rue pavée.

CONDITIONS — Un tiers ou au-dela comptant, et le solde, s'il y en a, sujet à un crédit d'un an, où d'un et deux ans, au gré de l'acquéreur la portion de crédit sera représentée par des billets à l'ordre de l'acquéreur, signés et endossés par lui, et portant un intérêt de huit pour cent par an, à dater de l'adjudication, jusqu'à complet paiement; les dits billets garantis par hypothèque spéciale et par lien et privilège de vendeur sur la propriété ainsi vendue avec la clause "de non aliénando," et toutes les conventions usuelles de garantie, dix pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, la dite propriété devra être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devra être transférée au porteur des billets; l'acquéreur convenant de payer les taxes de l'année 1915. Un dépôt de dix pour cent devra être fait au moment de l'adjudication. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, sera passé devant Gus J. Ricau, notaire.
LIONEL M. RICAU, Encanteur.
jan—10,17,24,31 fév—7,11

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Aux enchères.

Meubles et articles de ménage sur les lieux, 3204 rue Iberville.

Succession de Nicholas Barth. — No. 110,259 — Cour Civile de District, Division A.

VENDREDI, 12 février 1915, à 11 heures a. m.
Par et en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en remplacement de l'Hon. T. C. W. Ellis, daté et signé le 28 décembre 1914, et qui m'a été envoyé je vendrai aux enchères publiques le jour, heure et lieu ci-dessus indiqué:
Un lot de meubles et articles de ménage, etc., le tout d'après inventaire au dossier.
CONDITIONS — Comptant.
LIONEL M. RICAU, Encanteur.
jan—31 fév—7,11,22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louis Cohen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,938 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Peter J. Flanagan, administrateur public, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
fév—11,15,20

Succession de Bertha Lombard, épouse d'Alexander Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,172 — Division C — Attendu que Raphael Lombard a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Bertha Lombard, épouse d'Alexander Taylor, décédée, intestat.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
P. F. HENNESSEY, Avocat.
fév—11,15,20

Succession de Heloise E. Ducasse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,718 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edward B. Ducasse, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SIDNEY F. GAUTIER, Avocat.
fév—11,15,20

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de liqueurs, vins, etc.; 1 table de pool, 1 caisse enregistreuse "National."

Southern Park Realty Co. vs. F. Di Giovani.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,949 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 11 février 1915, à 10.30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:
En mon entrepôt, Nos. 508-512 rue Chartres, 1 lot de liqueurs assorties, whiskies, vins, bière, etc.; 1 table de pool et installations, 1 caisse enregistreuse "National."
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
McCLOSKEY & BENEDICT,
Avocats pour le demandeur.
Jan—31 fév—5,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de droit d'occupation.

Benjamin Couvertie vs. Otto Nyffeler et Chas. B. Harriman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 110,741 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan, dans les locaux désignés ci-après, le MERCREDI, 17 février 1915, à 11 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:
A la porte de devant de l'entrée principale de la Nouvelle Bâtisse de la Maison de Cour, No. 400 rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, le droit d'occupation du local No. 1042 rue Royale, de la date de la vente au 30 septembre 1915.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
LEGIER & OLEASON,
Avocats pour le demandeur.
fév—5,11,17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Cora Morris Jennings, Epouse de James Legendre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,091 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James Legendre, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JAMES LEGENDRE, Exécuteur Testamentaire.
fév—2,6,11

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Troisième District.

Mme J. B. Esnard, et als., vs. Enterprise Realty, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 110,693 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Peters (anciennement Peters), Spain, Mandeville et Décatur, désigné par la lettre E, d'après le plan dressé par A. De Armas, député voyer de ville, le 17 janvier 1882, et également sur un croquis dressé le 20 octobre 1887, aussi par le dit De Armas, et attaché à l'acte passé devant John R. Legier, notaire de cette ville, le 18 janvier 1888; le dit lot mesure dix neuf pieds, quatre pouces et quatre lignes face à la rue Nord Peters (anciennement Peters), soixante dix neuf pieds, onze pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté qui le divise du lot D, et soixante dix neuf pieds, onze pouces et une ligne de l'autre côté de la ligne avec l'usage d'une allée en commun faisant face sur la rue Mandeville et mesurant trois pieds, dix pouces et quatre lignes de largeur. La bâtisse sur le dit lot de terre porte le numéro municipal 2413 rue Nord Peters.

2. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre G, d'après le plan dressé par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 15 janvier 1882, une copie duquel est attaché à l'acte de vente passé devant Omer Villeré, notaire, le 21 mars 1892, lequel lot se trouve dans l'îlet borné par les rues Levée ou Peters (actuellement Nord Peters), Spain, Mandeville et Victory (actuellement Décatur), mesurant vingt deux pieds, quatre pouces de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de quatre vingt douze pieds et deux pouces, avec le privilège d'une allée en commun faisant face à la rue Mandeville de trois pieds, dix pouces et quatre lignes et aussi une allée à l'arrière, étant le lot G, d'après un plan dressé le 17 mars 1885, par L. H. Pillié.

3. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Peters, Spain, Mandeville et Décatur, désigné par la lettre C, d'après un croquis dressé par A. De Armas, député voyer de ville, daté le 20 octobre 1887, attaché à l'acte passé devant John R. Legier, notaire, le 18 janvier 1888, et d'après lequel le dit lot mesure dix neuf pieds et quatre lignes de face à la rue Nord Peters, sur une profondeur de quatre vingt pieds, trois lignes, sur la ligne qui le divise du lot B, et soixante dix neuf pieds, onze pouces et sept lignes sur la ligne qui le divise du lot D, avec le privilège d'un passage en commun, au dit lot et autres, faisant face à la rue Mandeville et mesurant trois pieds, dix pouces et quatre lignes de large.
Saisie dans la procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
LOUIS KNOP,
ShérifCivil, Paroisse d'Orléans.
C. J. & D. H. THEARD,
Avocats pour le demandeur.
jan—9,11,15,22,29 fév—5,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Troisième District.

Johnston Armstrong vs. Enterpris Realty, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,732 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:
Deux certains lots de terre ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, en l'îlet borné par les rues Nord Peters (anciennement Peters), Mandeville, Décatur (anciennement Victory) et Spain, et décrite comme suit:
Primo: Un certain lot désigné par la lettre A sur un plan tracé par Arthur De Armas, député voyer de ville, en daté le 17 janvier 1882, et aussi sur un croquis tracé par le dit voyer le 20 octobre 1887, et attaché à un acte devant J. R. Legier, notaire en cette ville, le 18 janvier 1888, et mesurant dix neuf pieds, quatre pouces et quatre lignes face à la rue Peters, par une profondeur et face à la rue Mandeville de quatre vingt pieds, un pouce et quatre lignes et quatre vingt pieds et sept lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot B avec l'usage d'une allée en commun faisant face à la rue Mandeville et mesurant trois pieds, dix pouces et quatre lignes; et
Second: Un autre lot de terre dans le même district et îlet, désigné par la lettre B sur le dit plan et croquis, mesurant dix neuf pieds, deux pouces et quatre lignes face à la rue Nord Peters par une profondeur de quatre vingt pieds et sept lignes sur la ligne de côté et le divisant du lot A et quatre vingt pieds, trois lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot C avec l'usage d'une allée en commun faisant face à la rue Mandeville et mesurant trois pieds, dix pouces et quatre lignes.
Saisie dans la procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
LOUIS KNOP,
ShérifCivil, Paroisse d'Orléans.
W. WINANS WALL,
Avocat pour le demandeur.
jan—9,11,15,22,29 fév—5,11

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur et améliorées du Sixième District, portant les numéros municipaux 2820 et 2822 rue Cadiz, entre les rues Clara et Willow.

Frank B. Twomey vs. Elias Pallet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 110,789 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:
1er. Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le numero vingt huit, dans l'îlet No. 655, borné par les rues Clara, Willow, Cadiz et Upperline. Le dit lot commence à cent vingt pieds du coin des rues Willow et Cadiz, et mesure de la trente pieds face à la rue Cadiz, sur une profondeur de cent quatre vingt six pieds, entre lignes parallèles, d'après un croquis attaché à l'acte passé devant J. J. Woulfe, ancien notaire, le 17 mai 1897.
Saisie dans la procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
LOUIS KNOP,
ShérifCivil, Paroisse d'Orléans.
FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
jan—9,11,15,22,29 fév—5,10,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur, situées dans le Cinquième District.

1er. Sur l'avenue Pacific, dans l'îlet borné par les rues Slidell, avenue Elmira et Homer.
2. Au coin des avenues Pacific et Pélican, îlet avenue Atlantic et Thayer.

Security Building and Loan Association vs. Mme C. Gordon, épouse de K. R. Gordon, autorisée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,757 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:
1er. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et les améliorations y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Slidell et Pacific, et les rues Elmira et Homer, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 145, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté du 7 mars 1849, et déposé dans l'étude de James Graham, ancien notaire; le dit lot mesurant trente deux pieds, un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Pacific, et cent vingt trois pieds, huit pouces de profondeur.
2. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et les améliorations y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Atlantic et Pacific, la rue Thayer et l'avenue Pélican, et désigné comme lot No. 17 dans l'îlet No. 47, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 de mars 1849, et déposé dans l'étude de James Graham, ancien notaire; le dit lot mesurant, en mesure américaine, trente pieds, six pouces par trois-quarts de ligne de face sur l'avenue Pacific, et cent vingt trois pieds, huit pouces de profondeur et de face sur l'avenue Pélican, entre lignes parallèles, formant le coin des avenues Pacific et Pélican.
Saisie dans la procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
LOUIS KNOP,
ShérifCivil, Paroisse d'Orléans.
BUCK, WALSHE & BUCK,
Avocats pour le demandeur.
jan—9,11,15,22,29 fév—5,10,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Troisième District.

Johnston Armstrong vs. Enterprise Realty, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,731 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:
1er. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'îlet borné par les rues Nord Peters, Mandeville, Décatur et Spain, mesurant en mesure américaine, vingt et un pieds, huit pouces face à la rue Nord Peters, par cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur.
2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre F sur un plan tracé par A. De Armas, député voyer, daté le 15 janvier 1882, une copie certifiée duquel est attachée à un acte passé le 21 mars 1892 devant Omer Villeré, notaire en cette ville, le dit lot de terre étant situé en l'îlet borné par les rues Nord Peters, Mandeville, Spain et Décatur, mesurant vingt et un pieds, neuf pouces face à la rue Mandeville, par une profondeur de quatre vingt douze pieds, deux pouces, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la dite rue Mandeville de trois pieds, dix pouces et quatre lignes, ainsi que d'une allée sur le derrière. Les améliorations sur la dite propriété sont désignées par le numéro municipal 411 rue Mandeville.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WM. WINANS WALL,
DELVAILLE H. THEARD,
Avocats pour le demandeur.
jan—9,15,22,29 fév—5,11

eût point d'actes coupables, de profondeurs criminelles, auxquelles elle n'eût été capable de descendre pour satisfaire son désir de vengeance. Cette figure est celle d'une femme qui aurait pu devenir une femme dangereuse... une femme étrange. Cette figure ressemble un peu... très peu à celle de Mlle Herncastle.

"Mais, si elle n'était pas morte, il me semble certain que Mlle Herncastle et Catherine Dangerfield ne seraient qu'une seule et même personne.

Il y eut une pause de part et d'autre. Sir Richard, la tête étendue sur son oreiller, paraissait terrifié et incapable de quoi que ce fût.

La figure du capitaine était tout assombrie par de graves pensées.

— Grand Dieu, O'Donnell! finit par s'écrier sir Richard! que voulez-vous dire?

— Je le sais à peine encore, car je suis comme un homme qui marche à tâtons dans les ténèbres. On ne saurait douter, n'est-ce pas, sir Richard, que Catherine Dangerfield soit morte, et il serait absurde, de ma part de supposer le contraire.

— Sans doute, s'écria sir Richard, ému au delà de toute expression. Sans doute O'Donnell! Je n'ai jamais entendu parler de pareille chose! Certainement, elle est morte et enterrée depuis six ans! Vous pouvez voir son tombeau tous les jours dans le cimetière de Castleford. Si elle est morte? Je le crois bien! La pauvre petite Kathie!

Il eut un étouffement; il se retourna en se couvrant avec ses mains. Ses nerfs étaient ébranlés; il était faible et souffrant, effrayé et abandonné; la vie même était devenue un supplice pour lui, et il était brisé.

O'Donnell regarda avec surprise.

— Vous aimiez votre cousine, alors, je veux dire, cette malheureuse jeune fille? Je croyais pourtant...

— Vous avez raison, s'écria vivement le petit baronnet. Je ne l'aimais pas. J'ai été brutal, méchant, lâche avec elle! Je l'ai insultée brutalement, je vous le dis, et elle...

Ses yeux se dilatèrent, sa figure devint d'une pâleur livide.

— Je la vois toujours, O'Donnell, murmura-t-il d'une voix dure, debout devant moi, pareille à la mort, blanche et glacée comme la neige des montagnes, prononcer le serment de se venger "Vivante," me dit-elle, "je vous poursuivrai jusqu'aux extrémités de la terre. Morte, je sortirai du tombeau pour vous poursuivre encore." Elle a juré de faire cela, et elle était femme, vivante ou morte, à tenir son serment. Ce que j'ai vu la nuit dernière, ce n'était pas Catherine Dangerfield vivante, mais c'était la morte qui sortira de sa bière pour me poursuivre ainsi jusqu'à ce que je sois devenu fou à lier.

Sa voix s'était presque élevée au diapason d'un cri de terreur.

Les derniers restes de courage qui pouvaient être en lui avaient abandonné ce misérable petit corps, et il se mit à éclater en sanglots et en larmes, comme l'eût fait une femme.

A Continuer

BULLETIN FINANCIER.

Change.

Nouvelle-Orléans —		
Sterling, com'l, 60 jours	484¾	
Sterling, bank, 90 jours	485½	
Francs, com'l, 60 jours	519⅝	
Francs, bank, 60 jours	518⅛	
Reichsmark, com'l, 60 jours	94 9-16	
New York, com'l, à vue	50c dis.	
New York, bank, à vue	$1.00 prem	
Ton du Marché — Sterling et francs, ferme; New York à vue, ferme.		
New York —		
Sterling, com'l, 90 jours	484	à484⅛
Sterling, bankers, demand	482¾	à483¼
Sterling, com'l, 60 jours par acpt.	485	à485⅛
Sterling, com'l, 60 jours par pyt.	484⅛	à484¾
Francs, bankers, demand	528¾	à528¾
Francs, com'l, 90 jours